

IUFM DE L'UNIVERSITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de demande d'admission en première année d'IUFM

- 2 photos récentes, format d'identité, avec vos noms et prénom au verso (dont une à coller dans le dossier).
Nous demandons à ce que toute impression de photo soit faite sur papier photo et non papier normal.
- Photocopie d'une pièce d'identité prouvant la nationalité française (carte d'identité ou passeport) ou de la carte de séjour (pour ressortissants de la Communauté Européenne).
- Acte de naissance de moins de 1 mois.
- Photocopie du diplôme et relevé de notes ou de l'attestation de l'obtention de la Licence dont vous êtes titulaire ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Copie de la dernière carte d'étudiant.
- Photocopie des autres diplômes dont vous êtes titulaire (BAC et post-bac).
- Le cas échéant, certificat d'inscription dans un établissement universitaire.
- Toutes pièces justifiant votre expérience professionnelle liée à l'enseignement (encadrement de jeunes et animation) ou de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement.
- Le cas échéant, attestation de vos autres activités professionnelles antérieures et actuelles (stages MA, etc...).
- Le cas échéant, pièces justifiant de l'inscription à d'autres organismes de formation.
- Les relevés des notes des concours déjà présentés (CAPES, Agrégation, etc...) des épreuves d'admissibilités et d'admissions.
- Certificat de participation à la Journée d'Appel de préparation à la défense ou Photocopie de votre état signalétique et des services militaires ou des premières pages de votre livret militaire.

Candidats à la préparation au concours de Professeur des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie Française

- Copie du relevé de notes du baccalauréat
- Une attestation certifiant que le candidat a réalisé un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public
- Une attestation certifiant la qualification du candidat en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Candidats aux concours du CAPEPS (Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive)

- Une attestation de sauvetage
- Une attestation certifiant la qualification du candidat en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

(liste des titres, diplômes, attestations et qualifications admis <http://gsiac2.education.gouv.fr/gsiac2/fGuide?Guide=SIAC2>).



- * **Fermeture de l'administration :** **Vendredi 3 Juillet 2009**
- * **Ouverture au public :** **Lundi 10 Août 2009**
- * **Commission d'admission premier et second degré :** **Lundi 17 Août 2009**
- * **Affichage des résultats :** **Mardi 18 Août 2009**
- * **Inscriptions :** **du Mercredi 19 au vendredi 21 août 2009.**
- * **Début des cours :** **Lundi 24 Août 2009**

ATTENTION

Les résultats d'admission seront affichés le Mardi. 18/08/09 à 17h00 à l'Antenne.

Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.